Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE053CM30042026-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Date de convocation
17 avril 2026

Date d'affichage
17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, M. PRIGENT, Mme COCGUEN, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LE FOLL, M. STEPHAN, M. HATTON, Mme LE COTTON, Mme CRENN, Mme CHARNEAU, Mme LOLLIERIC, M. MONJARET, M. SAVINIEN (à partir de 19h10), M. COLLET, M. BERTHILLOT, Mme LE LIARD, Mme EUZEN, M. BATARD, M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :
Mme LOYER à M. STEPHAN, M. BIHEL à M. ECHEVEST, Mme GREZARD à Mme CRENN, Mme DRUILLENEC à Mme LE FOLL, M. NOGE à M. YAHIA, M. SAVINIEN (jusqu'à 19h10) à M. LE LAY.

Absents :

Secrétaires de séance : Mme LE FOLL et M. BATARD

Délibération n° 2026-053 | Règlement financier et budgétaire

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal par délibération du 17 décembre 2021 a adopté son règlement budgétaire et financier (RBF). L'ordonnance du 12 juin 2025, précise que lors du renouvellement des assemblées délibérantes, un nouveau règlement doit être adopté avant toute décision budgétaire.
Le règlement budgétaire et financier vise à :

- Formaliser et préciser les règles budgétaires et financières issues des lois et instructions budgétaires
- Définir les règles internes dans une logique de performance de la gestion et de la qualité comptable

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025,
Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026.

Il est soumis au vote du conseil municipal l'adoption du règlement budgétaire et financier.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE053CM30042026-DE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026,

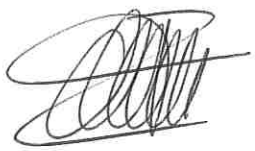
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'adopter le règlement financier et budgétaire tel qu'annexé.

--Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,



Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme LE FOLL



M. BATARD

